

ZCI LIMITED

(Immatriculée aux Bermudes)

JSE code: ZCI

ISIN: BMG9887P1068

("ZCI" ou "la Société")

FORMULAIRE DE PROCURATION

Instructions de vote

Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque ou d'un courtier européen:

1. Pour voter à l'assemblée générale annuelle
 - 1.1 Vous devez contacter votre banque ou votre courtier de la manière stipulée dans le contrat que vous avez signé avec lui, lui donner vos instructions de vote pour l'assemblée générale et lui indiquer le nombre d'actions que vous représentez. **Votre banque ou courtier doit recevoir vos instructions au plus tard le 23 septembre 2013.** Dans la mesure où votre banque ou courtier aura reçu vos instructions à temps, il devra:
 - 1.1.1 Vous restreindre, jusqu'après la tenue de l'assemblée générale annuelle, la possibilité de négocier les actions pour lesquelles il a reçu une notification ; et
 - 1.1.2 Informer Euroclear de vos instructions de vote.
 - 1.2 Si votre banque ou courtier ne reçoit pas d'instructions de votre part, aucun vote ne sera enregistré pour les actions dont vous êtes le détenteur.
 - 1.3 Vous ne devez pas remplir le formulaire de vote par procuration ci-joint.
2. Pour participer ou être représenté à l'assemblée générale spéciale
 - 2.1 Si vous souhaitez participer en personne à l'assemblée générale annuelle, vous devez en aviser votre banque ou courtier de la manière stipulée dans le contrat que vous avez signé avec lui et lui indiquer le nombre d'actions que vous souhaitez représenter à l'assemblée (une seule action est suffisante pour participer).
 - 2.2 Vos instructions doivent parvenir à votre banque ou courtier au plus tard le 23 septembre 2013. Dans la mesure où votre banque ou courtier aura reçu vos instructions à temps, il devra:
 - 2.2.1 Vous restreindre, jusqu'après la tenue de l'assemblée générale annuelle, la possibilité de négocier les actions pour lesquelles il a reçu une notification; et
 - 2.2.2 Informer Euroclear de vos instructions de vote; et
 - 2.2.3 Vous fournir une lettre d'autorisation (indiquant le nombre d'actions que vous représentez) pour participer en personne à l'assemblée

Les actionnaires détenteurs d'actions par l'intermédiaire d'Euroclear doivent noter qu'aucune communication relative à cette assemblée ne doit être adressée à la Société et que seules les instructions données conformément aux instructions de vote mentionnées ci-dessus seront prises en compte.

Si vous avez cédé vos actions ordinaires, ce prospectus ainsi que le formulaire de vote par procuration ci-joint doivent être transmis à l'acquéreur de ces actions ordinaires ou au courtier ou, autre intermédiaire, qui les a cédées pour votre compte.

Je / Nous
(MAJUSCULES)

De
(ADRESSE)

étant un membre / membres de la société nomme par la présente:

à défaut de lui / elle, le président de la réunion comme mon / notre mandataire pour assister et voter en mon / notre nom à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'Hôtel Novotel Luxembourg Kirchberg, Quartier Europeen, Nord Kirchberg, 6, rue du Fort Niedergrunewald, Luxembourg le jeudi 26 septembre 2013 à 14:30 CET (13:30 BST, 14:30 SAST) ou lors de tout report, et en particulier pour voter les résolutions suivantes, relatives aux points mentionnés dans la convocation d'assemblée:

Résolutions à proposer à l'Assemblée Générale Annuelle	Pour	Contre	Abstention
Résolution ordinaire numéro 1 Approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2013			
Résolution ordinaire numéro 2 Réélection des directeurs suivants :			
2.1 T Kamwendo			
2.2 S Simukanga			
2.3 E Hamuwele			
2.4 M Clerc			
2.5 C O'Connor			
2.6 W Badenhorst			
Résolution ordinaire numéro 3 Elire les directeurs suivants en tant que membres du comité d'audit de la société jusqu'à la conclusion de la prochaine Assemblée Générale Annuelle:			
3.1 M Clerc			
3.2 S Simukanga			
3.3 C O'Connor			
Résolution ordinaire numéro 4 Ratifier et approuver toutes les actions prises par les directeurs de ZCI jusqu'à la date de cette			

Assemblée Générale Annuelle			
Résolution ordinaire numéro 5 Approuver la remuneration des directeurs pour l'année cloture au 31 mars 2013			
Résolution ordinaire numéro 6 Renouvellement du mandat des auditeurs et détermination de leur rémunération			
Résolution speciale numéro 1 Autorisation générale de racheter des actions			

** Veuillez faire part de vos intentions de vote en marquant les cases appropriées d'un « X ». Si vous retournez ce formulaire dûment signé, sans mentionner aucune instruction de vote, le mandataire votera ou s'abstiendra selon son bon vouloir.

Signature.....

Dated.....201 3

3. Chaque actionnaire a le droit de désigner un ou plusieurs représentants, lesquels ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société pour participer, s'exprimer et, le cas échéant, voter en son nom à l'assemblée générale annuelle.
4. Le « vote masqué » est possible pour permettre de s'abstenir de voter sur toute résolution particulière. Toutefois, il convient de noter qu'un « vote masqué » n'est pas un vote en droit et ne sera pas compté dans le calcul de la proportion des voix «pour» et «contre» une résolution.
5. Dans le cas d'une détention conjointe d'actions, la personne dont le nom figure en premier dans le Registre des Membres sera autorisé à signer et son vote sera accepté à l'exclusion du vote(s) de(s) l'autre(s) titulaire(s).
6. Une société peut apposer son sceau commun ou officiel, ou utiliser la signature de son représentant dûment mandaté.
7. L'achèvement de ce formulaire de procuration n'empêchera pas le membre qui accorde la procuration d'assister à la réunion, de parler et de voter en personne à l'exclusion de tout mandataire désigné.
8. Conformément à l'article 41 de Uncertificated Securities Regulations 2011, le droit d'assister et de voter à une assemblée et le nombre de voix qui peuvent être exprimées seront déterminées par référence au Registre des Membres de la Société à la fermeture des bureaux deux jours avant la date de la réunion. Les modifications apportées au Registre des Membres après cette date doivent être pris en compte pour déterminer les droits de toute personne à assister et à voter à l'assemblée.
9. Toute modification apportée à ce formulaire doit être paraphé.
10. Votre adresse, comme indiqué sur l'enveloppe, est telle qu'elle apparaît sur le Registre des Membres. Si cette information est incorrecte s'il vous plaît veuillez appeler Computershare Investor Services PLC au 0870 707 1574 pour demander un formulaire de changement

d'adresse ou connectez-vous à www.investorcentre.co.uk afin d'utiliser le service de Centre d'Investisseur en ligne.

11. Les formulaires de procuration doivent être déposés ou envoyés à votre banque ou votre courtier afin qu'ils parviennent le au plus tard à 14:30 CET (13:30 BST, 14:30 CET) le 23 septembre 2013. au plus tard ou envoyés aux agents de transfert de la Société dans les mêmes délais à l'adresse suivante :

CACEIS Corporate Trust

14 rue Rouget de Lisle

92862 Issy-les-Moulineaux

France

12. Toute modification ou rature sur le présent formulaire doit porter les initiales de son/ses signataire(s).
13. Les documents justificatifs des pouvoirs de la personne signataire de ce formulaire de procuration doivent être annexés, à moins que les agents de transfert de la Société n'en ait eu connaissance auparavant ou que le président de l'assemblée générale annuelle ait donné son accord à une dérogation.
14. Le président de l'assemblée générale annuelle peut accepter ou rejeter tout formulaire de procuration rempli et reçu non conformément aux présentes instructions/notes.